

EPARGNE HUMAINE & INTELLIGENTE

Altaprofits enrichit son offre en permettant aux souscripteurs et détenteurs de contrats Altaprofits Vie, Altaprofits Capitalisation et Altaprofits PEA assurés par Generali Vie d'investir directement dans des titres vifs (actions)... en quelques clics !

Les supports d'investissement disponibles dans votre contrat d'assurance vie Altaprofits Vie

Plus risqués

Moins risqués

- Actions (CAC40, SBF120) et FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque)
- OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Communs de Placement)
- OPC / SCPI / SCI, les supports immobiliers
- Fonds en euros

Altaprofits
FINTech COURTIER

©Altaprofits, décembre 2018

www.altaprofits.com

Altaprofits Vie, 19 ans et toujours en avance !

D'après la dernière étude Kantar TNS pour le compte de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), les Français montrent une appétence nouvelle pour les actions ; le taux de détention d'actions en direct est de 7,5 % à mars 2018 contre 6,2 % en 2016*, soit une augmentation significative de 1.3 points en 2 ans. Plus récemment, selon le baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, la confiance des Français dans les actions en direct progresse de 22 % en 2017 à 27 % en 2018** ; début octobre 2018, 22 % des personnes interviewées envisagent ce placement contre 18 % en 2017**.

Cette tendance pourrait s'accélérer compte tenu notamment de la fiscalité en vigueur : une "flat tax" au taux de prélèvement unique, l'exclusion des actions du champ de l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière).

Grâce à son expérience et à ses capacités (exploitation des avancées technologiques, réactivité d'Internet, maîtrise de son outil informatique, éducation et accompagnement intelligent et humain de l'épargnant), Altaprofits déploie une offre répondant aux attentes des Français.

Pionnier en 2011, en lançant le premier contrat d'assurance vie grand public permettant d'investir en direct dans des actions, Altaprofits ouvre cette possibilité aux détenteurs et aux nouveaux souscripteurs de ses contrats **Altaprofits Vie** (assurance vie), **Altaprofits Capitalisation** (capitalisation) et **Altaprofits PEA** (Plan d'Epargne en Actions) assurés par Generali Vie.

Désormais, au titre des unités de compte, les actions du SBF 120 (les 120 premières capitalisations boursières françaises cotées en continu, soit 40 valeurs du CAC 40 et 80 autres valeurs) et de l'indice Euro Stoxx 50 (les 50 plus grandes capitalisations boursières d'Europe dont 18 se trouvent déjà dans le SBF 120 et 32 nouvelles entreprises) leur sont accessibles aux conditions avantageuses de l'assurance vie en ligne pratiquées par Altaprofits :

. **une accessibilité facilitée** : à partir de 10 000 euros seulement d'investissement par titre vif contre 100 000 euros minimum en gestion de fortune.

. **des frais de gestion réduits** : 0.84%/an pour tous les supports en unités de compte (voir les conditions détaillées dans les Conditions Générales consultables en ligne sur altaprofits.com ou bien à se procurer sur demande au service de presse).

Il est à noter que ces frais de gestion de 0,21 %/trimestre seront prélevés sur le fonds en euros Eurossima pour les contrats Altaprofits Vie et Altaprofits Capitalisation et sur le support d'investissement Union PEA Sécurité pour le contrat Altaprofits PEA.

. **sans frais de transaction** (achat/vente), **ni frais d'arbitrage** (investissement/désinvestissement).

«Nos clients de la première heure sont aussi bien servis que nos futurs clients ; au sein de leur contrat, ils ont les mêmes fonctionnalités, le même prix, les mêmes conditions. C'est rassurant pour un épargnant qui a souscrit son contrat il y a 18 ou 19 ans ; il bénéficie de toutes les nouveautés, sans surcoût et sans devoir changer de contrat ce qui n'est pas une pratique courante sur le marché», souligne **François Leneveu, cofondateur et Président du Directoire d'Altaprofits.**

Pour accompagner ces nouveautés, Altaprofits propose, du 8 janvier au 1^{er} avril 2019 :

- pour les épargnants ayant déjà un contrat : jusqu'à 150 euros offerts en bons cadeaux (100 euros offerts pour un versement minimum de 20 000 euros ou 150 euros offerts pour un versement minimum de 25 000 euros) dont 40 % minimum investis en unités de compte (UC).

- pour les nouveaux épargnants : 200 euros offerts en bons cadeaux pour un versement minimum de 4 000 euros dont 40 % minimum investis en unités de compte (UC).

L'assureur garantit le capital investi et les sommes investies sur le contrat en fonds en euros nettes de frais de gestion.

L'investissement sur des supports en unités de compte ne comporte pas de garantie en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Les performances passées ne préjugent pas de celles futures et ne sont pas constantes dans le temps.

* Enquête SoFia de Kantar TNS, édition de mars 2018, sur un échantillon panélisté de la population française constitué de 11 000 individus de plus de 15 ans interrogés par voie postale, complété par 1 000 personnes possédant un patrimoine de plus de 50 000 euros et 1 000 personnes de 16 à 24 ans interrogées via Internet.

** Baromètre AMF (Autorité des Marchés Financiers) de l'épargne et de l'investissement, novembre 2018. L'enquête (du 24 septembre au 5 octobre 2018) porte sur un échantillon national de 1 244 personnes représentatives de la population française, âgées de 18 ans et plus, recrutées par un access panel pour une lecture selon les tranches de patrimoines financiers.

En particulier, ce baromètre fait ressortir les catégories intéressées par les actions : 40 % sont des hommes, 37 % des personnes ont moins de 35 ans, les catégories sociales supérieures représentent 43 %, 50 % des personnes ont un patrimoine financier supérieur à 50 000 euros et celles qui épargnent régulièrement sont 45 %.

SUIVEZ-NOUS:



#assurancevieenligne #Internet #Epargne
#Insurtech #fintech #Finance
#CustomerExperience

Contact presse : Brigitte Huguet - 01 46 34 78 61 – brigitte.huguet@wanadoo.fr

A propos d'Altaprofits : Altaprofits est le **créateur de l'assurance vie en ligne "sans frais d'entrée" en France**. Fort d'une expérience de 19 ans, Altaprofits n'a cessé d'innover tant sur la diversité des supports proposés (Exchange Traded Fund, titres vifs, OPCI, SCI, SCPI), que sur l'étendue de sa gamme (assurance vie et celle de droit luxembourgeois, PEP, PEA, contrats retraite : PERP et Madelin, prévoyance), la diversité de ses partenaires (compagnies d'assurance et gestionnaires de renom) ou encore sur le déploiement d'outils de simulation, pilotage et suivi quotidien des investissements. Cette stratégie de long terme lui a permis de positionner et d'affirmer son leadership de **e-courtier** et de **FinTech** proposant une offre d'épargne complète et adaptée à chaque besoin sur le site www.altaprofits.com. Altaprofits reçoit également dans ses bureaux parisiens situés au 17, rue de la Paix à Paris.

Courtage d'assurances et MIOBSP : Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, www.orias.fr, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cédex 09.

Produits financiers et bancaires : Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Altaprofits - Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 067 200 Euros - RCS Paris 428 671 036. Code NAF : 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris, www.altaprofits.com. Tél. : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé) - Fax : 01 44 77 12 20.

Communication à destination des professionnels.